



# Nombre d'espèces végétales appartenant à la liste rouge de l'UICN

La liste rouge\* de l'UICN\* a été créée afin de répondre à des questions telles que : combien d'espèces de la flore ou de la faune sont menacées dans le monde ? à l'échelle de mon pays ? de ma région ? combien d'espèces ont disparu ? Cette liste UICN constitue, à ce jour, l'inventaire le plus complet de l'état de conservation des espèces et permet de ce fait une prise de conscience, à toutes les échelles, des menaces qui pèsent sur la biodiversité\*.

À l'échelle du Nord – Pas-de-Calais, plus d'un quart de la flore régionale est menacé à court ou moyen terme et une espèce disparaît chaque année depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle.

## Contexte

L'élaboration de "listes rouges" a pour but de synthétiser les connaissances sur certaines espèces afin d'évaluer au mieux les menaces qui pèsent sur elles. Une liste rouge remplit de nombreuses fonctions, notamment :

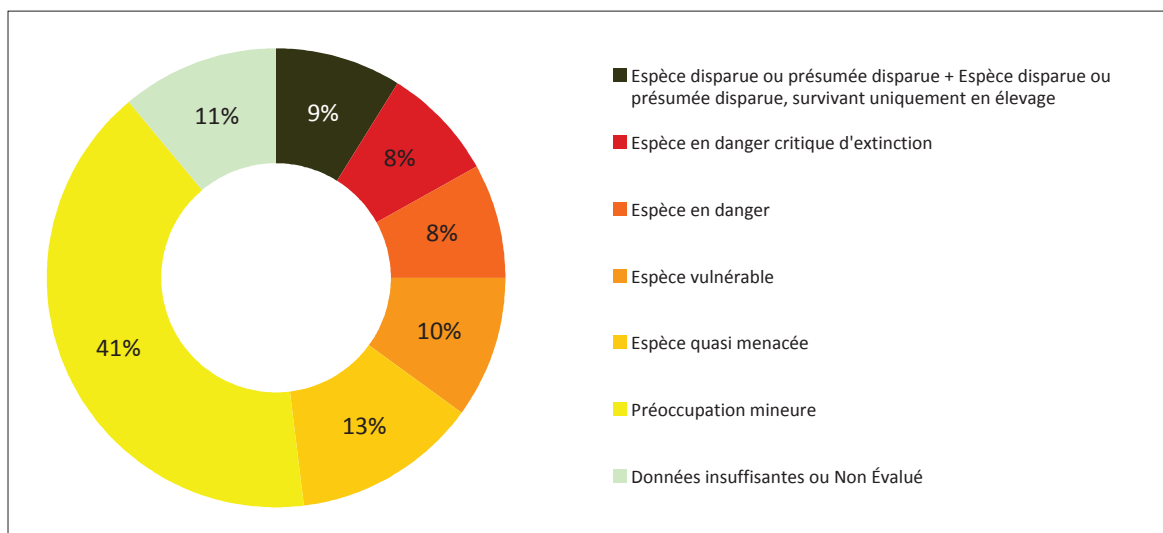
- elle sensibilise à l'importance de la diversité biologique et aux menaces qui pèsent sur elle ;
- elle identifie et renseigne sur les espèces ayant le besoin le plus urgent de mesures de protection. Elle fournit un inventaire complet du déclin de la biodiversité ;
- elle offre un cadre de référence pour surveiller l'évolution des espèces ;
- elle procure des informations permettant de définir les priorités de la conservation au plan local et d'orienter les mesures à entreprendre ;

- elle aide à influencer sur les politiques nationales et internationales, et fournit des informations pour des accords internationaux comme la Convention sur la diversité biologique\* (CDB) et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

## Résultats

Moins de la moitié de notre flore régionale indigène et assimilée peut être considérée comme non menacée à long terme. Plus d'un quart est *a contrario* menacé à court ou moyen terme.

Statuts de menace de la flore du Nord - Pas-de-Calais en 2005 (Source : CBNBI)



## Ce qu'il faut en penser

Cet indicateur permet d'identifier directement les espèces les plus menacées, selon des critères faisant l'objet d'un consensus mondial. Il permet la mise en oeuvre de politiques visant à la sauvegarde des espèces les plus menacées.

La dégradation de la biodiversité est marquée par l'augmentation du nombre d'espèces dans la liste rouge ou par l'augmentation du poids relatif des catégories correspondant aux plus forts degrés de menace, à nombre total constant d'espèces dans la liste.

Les menaces pesant sur les espèces floristiques régionales sont bien connues dans l'ensemble : l'urbanisation, la fragmentation\* des milieux, l'utilisation de produits phytosanitaires, la pollution par les hydrocarbures, les produits chimiques ou encore les métaux lourds, l'artificialisation\* et l'anthropisation\*, etc. La résultante globale est que moins de la moitié de la flore régionale peut être considérée comme non menacée à long terme.

Il faut noter que s'agissant des échelles d'élaboration et d'interprétation des listes rouges, une espèce figurant sur la liste rouge régionale ou nationale peut être présente dans d'autres régions ou pays et considérée en bon état de conservation au niveau mondial. À l'inverse, une espèce menacée au niveau mondial peut être en bon état de conservation en France ou en région.

La fréquence des mises à jour est limitée, l'indicateur est donc peu sensible aux évolutions.

## Méthode

Pour la flore, la définition des critères de menace correspond à une adaptation, au niveau régional, des critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

L'Union internationale pour la conservation de la nature a établi des critères, utilisés comme références dans le monde entier, pour déterminer le degré de risque d'extinction encouru par chaque espèce. Il y a cinq familles de critères : la réduction de la taille de la population, la répartition géographique, à la fois zone d'occurrence et zone d'occupation, la taille de la population et l'analyse quantitative du risque d'extinction.

Il existe deux méthodes, l'une pour évaluer la menace d'extinction au niveau mondiale (UICN, 2001) et l'autre qui permet d'adapter la première à un territoire plus restreint comme un pays ou une région (UICN, 2003). Les espèces sont classées dans chacune des listes, en plusieurs catégories, de la plus menacée à la moins menacée. Les catégories de menace utilisées pour définir la Liste rouge en France sont les suivantes :

- Éteint (EX) ou Éteint à l'état sauvage (EW) ;
- En danger critique d'extinction (CR), En danger (EN), Vulnérable (VU) : espèces menacées d'extinction à l'échelon mondial ;
- Quasi menacé (NT) : espèces proches du seuil des espèces menacées ou qui pourraient être menacées si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises ;
- Préoccupation mineure (LC) : espèces pour lesquelles le risque d'extinction est faible ;
- Données insuffisantes (DD) : espèces pour lesquelles l'évaluation n'a pas été faite faute de données suffisantes ;
- Non évalué (NE) : espèces n'ayant pas encore été confrontées aux critères.

## En savoir plus

- Voir fiche " Nombre d'espèces de la flore disparues "
- Voir fiche " Taux de rareté de la flore indigène régionale "
- Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 2005. Plantes protégées et menacées de la région Nord / Pas-de-Calais. 434 p.
- UICN, 2001. Catégories et Critères de l'UICN pour la Liste Rouge : Version 3.1. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. ii + 32 p.
- UICN, 2003. Ligne directrice pour l'application, au niveau régional, des critères de l'UICN pour la liste rouge. UICN, 26 p.

### ► Sites internet

- Conservatoire botanique de Bailleul (CBNBI) : [www.cbnbl.org](http://www.cbnbl.org)
- Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) : [www.iucnredlist.org/](http://www.iucnredlist.org/)